

COMMUNE DE CHOLET

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2018

---

Le 10 décembre 2018 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 décembre 2018.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoint

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Madame Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Ammar HADJI, Madame Dominique SOURIAU : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Magalie GREAU à Madame Dominique SOURIAU, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine RAOUX comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 12 novembre 2018 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS N° 2018/352 A N° 2018/378 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2018/352 à 2018/378 du mois de novembre, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de créer un poste de chargé de mission, Directeur de projet " Action Coeur de Ville ", au sein de la Direction Aménagement, de catégorie A, pour une durée de trois ans.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOINS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2018 un agent contractuel pour satisfaire un besoin occasionnel et saisonnier, dans les conditions suivantes :

<b>DIRECTION DE LA POPULATION ET DE LA SECURITE : Budget principal Service Etat civil, Elections, Cimetière, Recensement</b>			
<b>Cadre d'emplois/emploi</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Missions</b>	<b>Durée maximale</b>
Adjoint technique territorial	IB 347 - IM 325	- Conduite des administrés dans l'enceinte du cimetière	30 heures

### 1.3 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU PROFIT DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - de prendre acte de la mise à disposition partielle de deux agents de l'Agglomération du Choletais au profit de la Ville, moyennant remboursement des heures :

- du directeur de la Direction de la Famille, Petite Enfance, Cohésion Sociale (DIFAPECS) à hauteur de 20 % d'un temps plein,
- de l'assistante du directeur de la DIFAPECS à hauteur de 20 % d'un temps plein, à compter de sa titularisation.

Article 2 - d'approuver les conventions de mise à disposition afférentes conclues avec l'Agglomération du Choletais, jusqu'au 31 décembre 2021.

### 1.4 - COMPLEMENTAIRE SANTE - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la participation financière de l'employeur allouée, par agent éligible, sur le risque santé, en portant le montant forfaitaire mensuel éligible par agent de 20 € à 22 € pour les agents de catégorie C, de 15 € à 16,50 € pour les agents de catégorie B, enfin de 10 € à 11 € pour les agents de catégorie A, dans la limite des frais réels engagés et avec une seule participation employeur par contrat souscrit.

### 1.5 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - COMPOSITION ET DÉPÔT DES LISTES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme suit :

- les listes doivent être déposées au cours de la présente séance auprès de Monsieur le Maire,
- une suspension de séance peut être accordée, le cas échéant,
- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir mais doivent comporter autant de suppléants que de titulaires.

## 1.6 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres issus de la liste commune " Cholet Passion " / " Un Nouvel Elan Pour Cholet ", comme suit :

### TITULAIRES :

M. Jean-Paul BREGEON  
Mme Annick JEANNETEAU  
M. Jean-Michel BOISSINOT  
M. Michel BONNEAU  
M. Jean-Marc VACHER

### SUPPLEANTS :

M. François DEBREUIL  
M. Jean-François BAZIN  
M. Olivier BAGUENARD  
Mme Roselyne DURAND  
M. Xavier COIFFARD

en application des articles D. 1411-3 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, une seule liste ayant été déposée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

## 1.7 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de désigner comme membre :

- de la commission Coordination générale et Ressources humaines : Madame Roselyne DURAND,
- du groupe de travail pour la promotion de la personne handicapée : Madame Roselyne DURAND,

et en tant que représentant de la Ville au sein :

- du Comité des Œuvres Sociales de Maine-et-Loire (COS49) : Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- du centre social Pasteur, en qualité de suppléant : Madame Roselyne DURAND.

## 2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

### 2.1 - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 8 Abstentions, 2 Contre), le budget principal, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2019	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	59 055 257 €	15 001 713 €	74 056 970 €
Recettes	59 055 257 €	15 001 713 €	74 056 970 €

Article 2 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 8 Abstentions, 2 Contre), le budget annexe des opérations d'aménagement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2019	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	676 703 €	462 586 €	1 139 289 €
Recettes	676 703 €	462 586 €	1 139 289 €

Article 3 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 8 Abstentions, 2 Contre), le budget annexe du stationnement dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget primitif 2019	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
Dépenses	1 122 000 €	272 237 €	1 394 237 €
Recettes	1 122 000 €	272 237 €	1 394 237 €

**Cf. annexe 2.1****2.2 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 Pour, 10 Abstentions),

## DECIDE

Article unique - d'arrêter les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	<b>17,02%</b>
Taxe sur le foncier bâti	<b>28,55%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>48,34%</b>

**2.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 8 Abstentions, 2 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programmes globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé.

**Cf. annexe 2.3**

2.4 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (43 Pour, 2 Abstentions),

DECIDE

Article 1 – d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 – d'approuver les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- Animation des Marchés de Cholet,
- Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région,
- Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet,
- Association Diocésaine d'Angers,
- Centre d'Information Féminin et Familial,
- Cholet Basket,
- Cholet Vitrines,
- Club Aquatique Choletais – section natation sportive,
- France Horizon,
- Les Enfants de Cholet,
- Office Municipal du Sport (OMS) de la Ville de Cholet,
- Rugby Olympique Choletais.

Article 3 – d'adopter les avenants aux conventions conclues avec les structures suivantes :

- Association de Gestion Jeanne d'Arc,
- Cholet Evénements,
- Jeune France,
- Association Junior,
- Association " Théâtre de l'Equinoxe ",
- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Sainte-Marie des Turbaudières,
- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean-Sainte Famille,
- Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais,
- Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau,
- Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort,
- Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet,
- Société des Courses Hippiques de Cholet,
- Stade Olympique Choletais,
- Tennis Club Choletais.

**Cf. annexe 2.4**

## 2.5 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (37 Pour, 8 Abstentions),

### DECIDE

Article unique – d'émettre un avis favorable conformément à l'article L. 3132-26 du code du travail, à l'ouverture des magasins relevant des activités suivantes et aux dates indiquées :

Concessions automobiles :	20 janvier,	17 mars,	16 juin	13 octobre 2019
Concessionnaires motos :	20 janvier,	17 mars,	16 juin	13 octobre 2019
Menuiseries :	20 janvier,	17 mars,	16 juin	13 octobre 2019
Autres commerces de détail (sauf chaussures et ameublement) : 1 <sup>er</sup> , 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.				

## 4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

### 4.1 - CONVENTION FONDS LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ACCESSIBILITÉ ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP - AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

### DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la Convention Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Enfant en situation de Handicap avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, permettant de bénéficier d'un soutien financier lors de l'accueil du public concerné.

### 4.2 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE - AVENANT N° 2018-01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

### DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de l'avenant n° 2018-01 à la convention d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement "périscolaire", à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2021.

### 4.3 - BOURSE COMMUNALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

## DECIDE

Article unique - d'approuver l'attribution de la bourse communale de l'enseignement secondaire à tout élève :

- inscrit dans le cycle de l'enseignement secondaire public ou privé dont les parents, ou l'un des parents en cas de garde alternée, ou le(s) responsable(s) légal(aux) habitent ou ont habité Cholet ou le Puy-Saint-Bonnet entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> mars de l'année scolaire,
- et
- bénéficiaire de la bourse nationale dont l'échelon est supérieur ou égal à 4, sur présentation du justificatif.

## 5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

### 5.1 - DÉCLASSEMENT D'ESPACES VERTS - RUE DE TOUVOIS - LOTISSEMENT TOURNESOL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

## DECIDE

Article 1 - de constater la désaffectation de l'usage direct du public comme espaces verts des haies cadastrées section DL n° 514p, d'une superficie d'environ 275 m<sup>2</sup> et situées rue de Touvois.

Article 2 - de déclasser du domaine public communal ces emprises non cadastrées, désaffectées de leur usage direct du public.

**Cf. annexe 5.1**

### 5.2 - PROGRAMME " ACTION CŒUR DE VILLE " DE CHOLET - RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DE LA BOULE D'OR - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

## DECIDE

Article 1 - d'engager une étude de faisabilité économique de la restructuration de l'îlot de la Boule d'Or, situé entre le parvis Jean-Paul II et la rue de la Sardinerie, dans le cadre du programme " Action Cœur de Ville " de Cholet.

Article 2 - d'annexer à la convention-cadre " Action Cœur de Ville " la fiche action " AM.4 – Restructuration de l'îlot de la Boule d'Or – Étude de faisabilité économique " ci-annexée.

**Cf. annexe 5.2**



5.3 - AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET - SURSIS A STATUER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de définir un périmètre, conformément au plan ci-annexé, de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les terrains inclus dans celui-ci, dans les cas où le projet compromettrait l'exécution ou serait de nature à rendre plus onéreuse l'exécution du projet d'aménagement pour la requalification du quartier de la gare à Cholet.

**Cf. annexe 5.3**

5.4 - AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AVENANT N° 1 AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de conclure l'avenant n° 1 ci-annexé au mandat d'études préalables confié à ALTER Public pour l'aménagement du quartier de la gare, portant le montant des dépenses à engager par le mandataire, jusqu'au stade avant-projet, à 616 000 € HT, soit 739 200 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président  
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire  
Madame Sandrine RAOUX

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 10 décembre 2018,

Florence JAUNEAULT	Frédéric PAVAGEAU	Olivier BAGUENARD	Jean-Marc VACHER
Michel CHAMPION	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Jordan JOUTEAU	Anne GRAVELEAU- HARDY
Florence DABIN	Simone POUPARD	Nathalie GODET	André CERQUEUS
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Gwénaëlle DUCHESNE	Xavier COIFFARD
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Gilles ALLINDRE	Catherine CANALS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Evelyne PINEAU	Bernard RABILLER
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Patrice BRAULT	Ammar HADJI
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Catherine BODET	Dominique SOURIAU
Annick JEANNETEAU	Benoît MARTIN	Amélie BROQUAIRE	
Jean-Paul BREGEON	François DEBREUIL	Jean-Claude BESNARD	
Michel BONNEAU	Maya JARADE	Roselyne DURAND	

## PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2019 de la Ville de Cholet, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit en principe être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Pour la Ville de Cholet, le budget est voté en décembre de l'année N-1.

2- La Ville de Cholet dispose de 3 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe des Opérations d'Aménagement
- Le Budget Annexe du Stationnement

3- Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

4- Chaque budget couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement).

5- Contrairement à l'État, la Ville de Cholet, en tant que collectivité territoriale, ne peut emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

Les orientations et projets communaux pour l'année 2019 :

La fiscalité des ménages est la première ressource de la Ville. Elle reste maîtrisée (évolution de 1 % appliquée aux taux d'imposition).

Les taux communaux pour 2019 sont portés à :

- 17,02 % pour la taxe d'habitation
- 28,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 48,34 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le vote de ce budget intervient avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice courant sans la reprise anticipée des résultats constatés au compte administratif de l'exercice précédent.

La Ville de Cholet applique ainsi les principes de sincérité et de prudence budgétaires tout en maîtrisant son effort en matière d'investissement.

## Budget principal

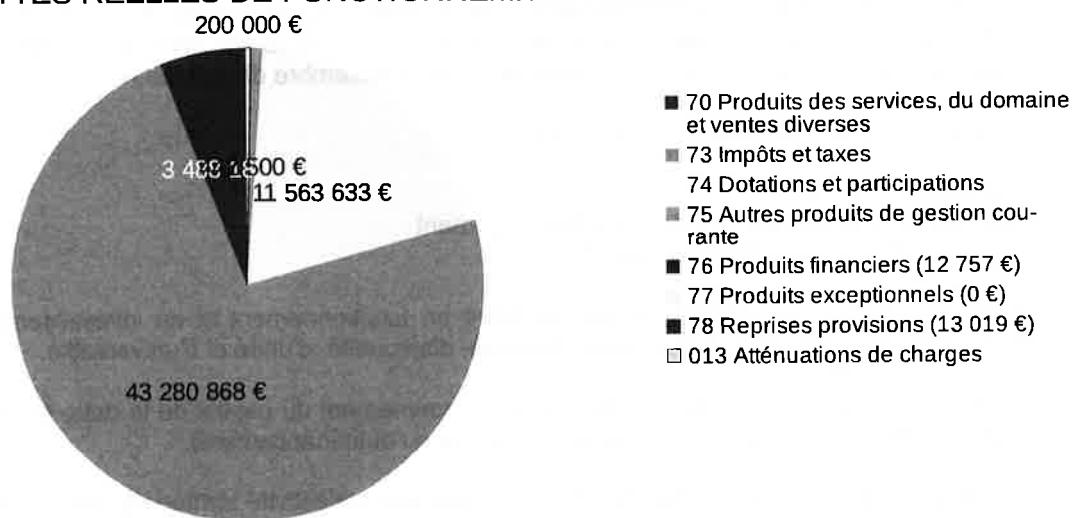
### ➤ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 59 055 257 €.

#### - Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 59 000 957 € et se répartissent comme suit :

#### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BP 2019



Chapitre 70 - Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les repas scolaires, les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), des diverses taxes prévues par le législateur ainsi que le reversement de fiscalité provenant de l'Agglomération du Choletais (dotation de solidarité communautaire).

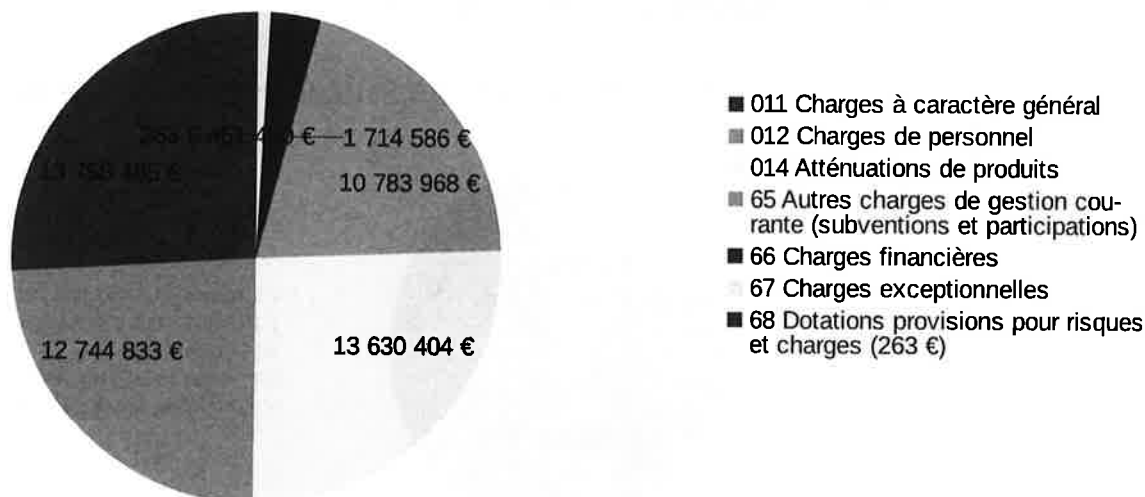
Chapitre 74 - Dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations. La Dotation Globale de Fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation) est prévue à 9 062 015 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante. Ce chapitre intègre les loyers perçus par la Ville de Cholet.

**- Les dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 53 084 029 € et se répartissent ainsi :

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BP 2019**



**Chapitre 011** - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services.

**Chapitre 012** - Charges de personnel. Ce chapitre représente un des principaux postes de charges de fonctionnement. La Ville de Cholet s'évertue à réduire ses dépenses en la matière tout en cherchant à conserver un service public de qualité. Le budget 2019 ne prévoit donc pas de création de poste. Les mutations et les départs en retraite sont nécessairement l'occasion de mener une réflexion sur l'organisation des services.

**Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment la contribution au service d'incendie (3 327 977 €), les subventions versées au CCAS (3 625 000 €), aux associations (1 841 242 €).

**Chapitre 66** - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette en tenant compte des conditions bancaires et de l'encours de la collectivité.

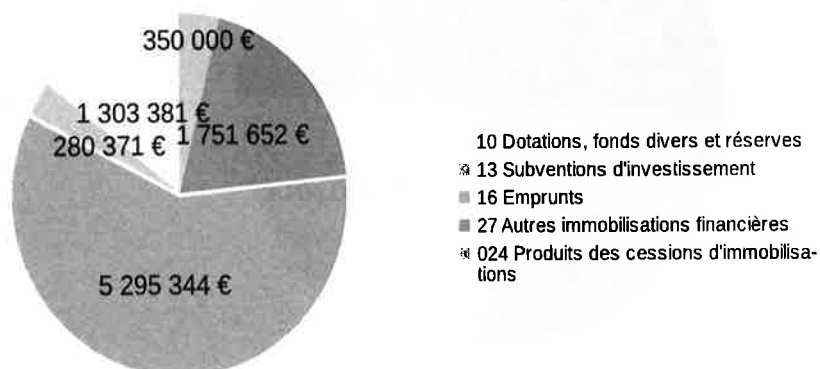
➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 15 001 713 €.

**- Les recettes :**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 980 748€.

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2019**



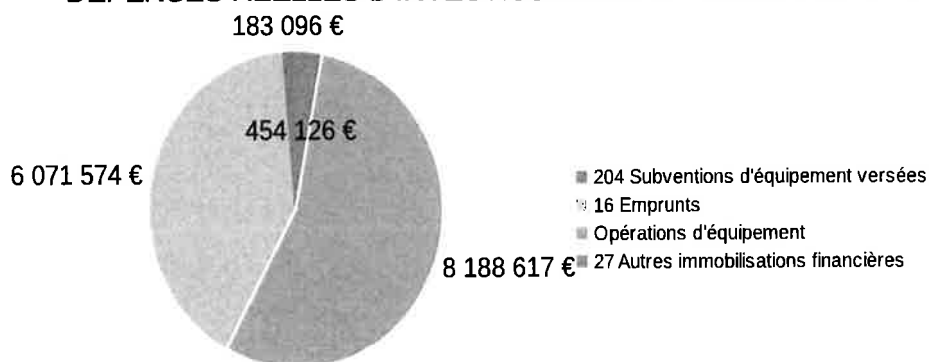
Nonobstant l'autofinancement issu du virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont constituées de l'emprunt et de dotations telles que le Fonds de compensation de la récupération de la TVA (1 303 381 €) et la taxe d'aménagement (301 406 €). Les produits issus des amendes de police (280 371 €) et des cessions (350 000€) sont également prévus à ce budget primitif.

Les résultats constatés au compte administratif de l'exercice précédent et les subventions d'investissement, susceptibles d'être notifiées ultérieurement, ne sont pas inscrits au budget.

**- Les dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 897 413 €.

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2019**



Les principaux investissements de l'année 2019 sont les suivants :

- Entretien des équipements communaux, de voiries, de l'éclairage public et des espaces verts : 3 960 000 €,
- Livre blanc réfection de voirie : 702 000€
- Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bronte : 605 000 €,
- Acquisitions foncières et immobilières : 440 000 €,
- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 349 045 €,
- Aménagement du quartier de la Gare : 332 000 €,
- Réhabilitation de l'hôtel de ville/d'Agglomération : 250 000 €
- Travaux de fibrage des écoles et de bâtiments communaux : 140 000 €
- Installations de vidéo-protection : 121 000 €

En incluant les dépenses d'entretien relevant des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 10 millions d'euros pour 2019.

### Principaux ratios :

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement ressortent respectivement à 59 000 957 € et à 53 084 029 €, établissant un taux d'autofinancement à 10,03 % et une capacité de désendettement de 9,41 années pour ce budget primitif 2019.

L'encours de la dette s'élèverait au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 56 464 963 €, soit 1 011 € par habitant contre 1 457 € par habitant en moyenne pour les collectivités de même strate. Compte tenu des ressources propres, l'équilibre initial de la section d'investissement est assuré par un emprunt évalué à 5 283 341 €, hors reprise anticipée des résultats et hors subventions d'investissements susceptibles d'être notifiées ultérieurement.

	Valeurs Cholet	Moyennes nationales de la strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	950,48 €	1 361 €
2 Produit des impositions directes/population	691,76 €	661 €
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 056,42 €	1 553 €
4 Dépenses d'équipement brut/population	146,62 €	267 €
5 Encours de dette/population	1 011,01 €	1 457 €
6 DGF/population	162,26 €	222 €
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	24,01%	59,80%
8 Dépenses de fonct.et remb.dette/recettes réelles de fonctionnement	100,24%	96,30%
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13,88%	17,20%
10 Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	104,88%	93,80%

## Budget annexe du stationnement

### ➤ Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 122 000 €.

Les dépenses de fonctionnement retracent les charges d'exploitation du service, les charges d'entretien et de réparation des parkings, ainsi que les refacturations de charges de personnel du budget principal.

Ces dépenses sont couvertes par l'encaissement des droits de stationnement.

➤ **Section d'investissement**

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 272 237 €.

132 937 € sont prévus pour les provisions pour les investissements futurs, 83 300 € pour la poursuite du déploiement du système de paiement sans contact et 50 000 € pour l'entretien et l'amélioration des équipements des parkings.

Ce budget ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

<b>Budget annexe des opérations d'aménagement</b>
---

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 676 703 € et en investissement à hauteur de 462 586 €.

Les principales écritures concernent les travaux de viabilisation et la commercialisation des lots du lotissement Grégoire pour un montant de 397 776 €.

La section d'investissement s'équilibre par le recours prévisionnel à l'emprunt pour un montant de 64 810 € et par l'avance remboursable du budget principal pour un montant de 126 126 €.



**AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES  
EMPLOIS**

**Budget annexe des opérations d'aménagement**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire	Diminution d'enveloppe (Ajustement des crédits de paiement)	
<b>5030</b>	<b>Opérations d'aménagement</b>	<b>22 127 652 €</b>	<b>22 127 652 €</b>	<b>0 €</b>			
090	ZAC de la Sardinerie	13 953 243 €	13 953 243 €				
091	ZAC du Val de Moine	8 002 456 €	8 002 456 €	0 €			
092	Zone d'activités aéronautiques Roland Garros	171 953 €	171 953 €				
<b>5031</b>	<b>Opérations de Lotissement</b>	<b>768 287 €</b>	<b>810 287 €</b>	<b>42 000 €</b>			
093	Lotissement Grégoire	768 287 €	810 287 €	42 000 €			Ajustement des crédits pour les travaux de viabilisation et commercialisation des lots du lotissement Grégoire
<b>TOTAL</b>		<b>22 895 939 €</b>	<b>22 937 939 €</b>	<b>42 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES  
EMPLOIS**

**Budget Principal**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire	Diminution d'enveloppe (Adaptation des crédits de paiement)	
<b>5001</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>23 751 580 €</b>	<b>29 877 092 €</b>	<b>6 125 512 €</b>			
047	Les Halles	291 735 €	340 247 €	48 512 €	48 512 €		Ajustement des crédits pour l'aménagement du "ciel d'été" dans les futures Halles
077	Accessibilité des bâtiments communaux	846 410 €	846 410 €	0 €			
078	Hangar des Camariviers	1 018 090 €	1 018 090 €	0 €			
094	Nouvelle salle des fêtes	0 €	5 200 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €		Création d'une nouvelle API "Nouvelle salle des fêtes"
095	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville/d'Agglomération	0 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €		Création d'une nouvelle API "Réhabilitation de l'Hôtel de Ville/d'Agglomération" pour l'aménagement du parvis et la salle du Conseil
573	Réparation d'équipements communaux	17 757 003 €	18 384 003 €	627 000 €	627 000 €		Projets adaptés aux nouveaux besoins
574	Eglise Notre Dame	3 838 342 €	3 838 342 €	0 €			
<b>5002</b>	<b>Matériels et mobiliers des services publics</b>	<b>8 313 057 €</b>	<b>8 978 867 €</b>	<b>665 810 €</b>			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	787 580 €	787 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	580 705 €	581 205 €	500 €	500 €		Matériels de communication
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 410 644 €	1 628 954 €	218 310 €	218 310 €		Renouvellement du matériels des espaces verts (tondeuses, désherbeurs, transporteurs,...)
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	5 534 128 €	5 981 128 €	447 000 €	447 000 €		Matériels, mobiliers et véhicules des services
<b>5003</b>	<b>Edifices culturels</b>	<b>32 387 €</b>	<b>32 387 €</b>	<b>0 €</b>			
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €	0 €			
<b>5004</b>	<b>Systèmes d'information et de télécommunication</b>	<b>5 171 403 €</b>	<b>5 974 403 €</b>	<b>803 000 €</b>			
037	Schéma directeur informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	927 710 €	927 710 €	0 €			
096	Travaux de fibrage des écoles et bâtiments communaux	0 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €		Création d'une nouvelle API "Travaux de fibrage des écoles et bâtiments communaux" : raccordement de toutes les écoles de Cholet dans un premier temps
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	3 027 979 €	3 030 979 €	3 000 €	3 000 €		Projets adaptés aux nouveaux besoins
<b>5005</b>	<b>Réhab.extens.amén.ets scolaires 1er degré</b>	<b>347 000 €</b>	<b>347 000 €</b>	<b>0 €</b>			
075	Création restaurant élément M.Curie	347 000 €	347 000 €	0 €			
<b>5008</b>	<b>Acquisition d'œuvres et de matériel culturel</b>	<b>989 695 €</b>	<b>989 695 €</b>	<b>0 €</b>			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 695 €	989 695 €	0 €			
<b>5010</b>	<b>Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs</b>	<b>6 635 119 €</b>	<b>6 652 041 €</b>	<b>16 922 €</b>			
064	Salle Grégoire	4 810 992 €	4 810 992 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	1 824 127 €	1 841 049 €	16 922 €	16 922 €		Transfert de crédits de la section de fonctionnement (subventions) pour l'achat de matériel sportif
<b>5011</b>	<b>Aménagement équipements de loisirs</b>	<b>621 063 €</b>	<b>621 063 €</b>	<b>0 €</b>			
502	Comité Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
<b>5014</b>	<b>Voiries, trottoirs, réseaux et parkings</b>	<b>21 129 258 €</b>	<b>21 812 258 €</b>	<b>683 000 €</b>			
002	Aménagement des voiries primaires dans les ZAC	1 894 062 €	1 894 062 €	0 €			
062	Giratoire du Puy St Bonnet	459 658 €	459 658 €	0 €			
063	Livre blanc réfection de voiries	5 878 264 €	6 580 264 €	702 000 €	702 000 €		Réhabilitation du parking du stade omnisports et aménagement de voiries (rues Pincau, Hoche et Salbérie et abords des Halles)
076	Système variation tension éclairage	1 007 680 €	1 007 680 €	0 €			
087	Vidéo protection	132 700 €	253 700 €	121 000 €	121 000 €		Mise en place de la vidéo protection des futures Halles et renouvellement pour la salle Pierre de Coubertin
550	Bornes d'incendie	541 218 €	541 218 €	0 €			
570	Réparation et aménagement de voiries	11 092 303 €	10 952 303 €	-140 000 €	-140 000 €		Projets adaptés aux nouveaux besoins
575	Extension des réseaux électriques	123 373 €	123 373 €	0 €			
<b>5015</b>	<b>Aménagement du territoire communal</b>	<b>48 016 596 €</b>	<b>52 792 596 €</b>	<b>4 776 000 €</b>			
030	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet NO	7 532 032 €	7 532 032 €	0 €			
044	Arcades Rougé	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine du quartier Jean Monnet SE	9 472 541 €	9 472 541 €	0 €			
079	Maison de l'Enfance quartier Favreau	1 553 500 €	1 553 500 €	0 €			
085	Aire mise valeur architecture et patrimoine	791 €	791 €	0 €			
088	Aménagement du quartier de la Gare	576 000 €	576 000 €	0 €			
097	Requalification urbaine du quartier Favreau	0 €	4 520 000 €	4 520 000 €	4 520 000 €		Création d'une nouvelle API "Requalification urbaine du quartier Favreau" pour les travaux de voiries et réseaux
519	Études d'urbanisme	411 417 €	411 417 €	0 €			
522	Acquisitions foncières et immobilières	10 148 989 €	10 398 989 €	250 000 €	250 000 €		Acquisition du bâtiment Paul Bouyx
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 055 257 €	1 061 257 €	6 000 €	6 000 €		Renouvellement du mobilier de l'espace convivial au Puy Saint Bonnet

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES  
EMPLOIS**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe			Commentaire
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire	Diminution d'enveloppe (Adaptation des crédits de paiement)	
<b>5016</b>	<b>Espaces verts</b>	<b>11 114 553 €</b>	<b>11 792 553 €</b>	<b>678 000 €</b>			
073	Serres municipales	3 411 757 €	3 411 757 €	0 €			
086	Extension du cimetière Croix de Bault	505 000 €	505 000 €	0 €			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	7 197 796 €	7 875 796 €	678 000 €	678 000 €		Livre Blanc dont l'aménagement des abords de la place des Mauges Aménagement du terrain stabilisé de Rambourg
<b>TOTAL</b>		<b>126 121 711 €</b>	<b>139 869 955 €</b>	<b>13 748 244 €</b>	<b>13 888 244 €</b>	<b>-140 000 €</b>	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES  
EMPLOIS**

**Budget annexe du stationnement**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe		Commentaire (hors glissement quinquennal)	
				Modification d'enveloppe	Détail		
					Enveloppe supplémentaire		Diminution d'enveloppe (Ajustement des crédits de paiement)
5040	<b>Gestion du stationnement payant</b>	<b>2 643 882 €</b>	<b>2 644 905 €</b>	<b>1 023 €</b>			
080	FISAC - Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €	0 €			
081	FISAC - Modernisation des moyens de paiement	543 904 €	481 404 €	-62 500 €		-62 500 €	
082	Equipements des parkings en ouvrage	269 326 €	322 626 €	53 300 €		53 300 €	
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	887 936 €	898 159 €	10 223 €		10 223 €	
089	Réseau stationnement	65 700 €	65 700 €	0 €			
580	Réparations sur parkings en ouvrages	616 017 €	616 017 €	0 €			
<b>TOTAL</b>		<b>2 643 882 €</b>	<b>2 644 905 €</b>	<b>1 023 €</b>	<b>0 €</b>		

Ajustement des crédits pour le  
déploiement du système de paiement  
sans contact

**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**  
**Présentation des AP individualisées**  
**Emplois**

N° AP global	N° API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023
<b>5030</b>		Aménagement et services urbains, environnement	<b>22 127 652</b>	<b>0</b>	<b>22 127 652</b>	<b>22 127 652</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	090	<b>Opérations d'Aménagement</b>	13 953 243	0	13 953 243	13 953 243	0	0	0	0	0
	091	ZAC de la Sardinerie	8 002 456	0	8 002 456	8 002 456	0	0	0	0	0
	092	ZAC Val de Moine	171 953	0	171 953	171 953	0	0	0	0	0
<b>5031</b>		Zone d'Activités Aéronautiques Roland Garros	<b>768 287</b>	<b>42 000</b>	<b>810 287</b>	<b>419 788</b>	<b>390 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	093	<b>Opération de Lotissement</b>	768 287	42 000	810 287	419 788	390 499	0	0	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>22 895 939</b>	<b>42 000</b>	<b>22 937 939</b>	<b>22 547 440</b>	<b>390 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL Général</b>	<b>22 895 939</b>	<b>42 000</b>	<b>22 937 939</b>	<b>22 547 440</b>	<b>390 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**  
Présentation des AP individualisées  
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement							
						Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023		
5001		<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>23 751 580</b>	<b>6 125 512</b>	<b>29 877 092</b>	<b>20 681 047</b>	<b>2 736 045</b>	<b>6 460 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
	047	LES HALLES	291 735	48 512	340 247	130 247	210 000	0	0	0			
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	846 410	0	846 410	397 365	349 045	100 000	0	0			
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	1 018 090	0	1 018 090	1 018 090	0	0	0	0			
	094	NOUVELLE SALLE DES FÊTES	0	5 200 000	5 200 000	0	60 000	5 140 000	0	0			
	095	REHABILITATION HDV/HDA	0	250 000	250 000	0	250 000	0	0	0			
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	17 757 003	627 000	18 384 003	15 297 003	1 867 000	1 220 000	0	0			
	574	EGLISE NOTRE DAME	3 838 342	0	3 838 342	3 838 342	0	0	0	0			
	5002		<b>MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES</b>	<b>8 313 057</b>	<b>665 810</b>	<b>8 978 867</b>	<b>7 627 677</b>	<b>1 008 500</b>	<b>342 690</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
		035	RENOUVELLEMENT DU PARC	787 580	0	787 580	787 580	0	0	0	0		
526		ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	580 705	500	581 205	570 705	5 500	5 000	0	0			
529		ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	1 410 644	218 310	1 628 954	1 335 264	256 000	37 690	0	0			
569		ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	5 534 128	447 000	5 981 128	4 934 128	747 000	300 000	0	0			
5003			<b>EDIFICES CULTUELS</b>	<b>32 387</b>	<b>0</b>	<b>32 387</b>	<b>32 387</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
		058	EGLISE NOTRE DAME	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0		
		5004		<b>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.</b>	<b>5 171 403</b>	<b>803 000</b>	<b>5 974 403</b>	<b>4 455 966</b>	<b>503 000</b>	<b>1 015 437</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
			037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	1 215 714	0	1 215 714	1 067 281	70 000	78 433	0	0	
			043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	927 710	0	927 710	800 706	70 000	57 004	0	0	
	096		TRAVAUX FIBRAGE ECOLES ET BTS	0	800 000	800 000	0	140 000	660 000	0	0		
	572		ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	3 027 979	3 000	3 030 979	2 587 979	223 000	220 000	0	0		
	5005			<b>REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER</b>	<b>347 000</b>	<b>0</b>	<b>347 000</b>	<b>347 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
			075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	347 000	0	347 000	347 000	0	0	0	0	
			5008		<b>ACQUISITION OEUVRES ET MATERIEL</b>	<b>989 695</b>	<b>0</b>	<b>989 695</b>	<b>974 695</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
568				ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	989 695	0	989 695	974 695	7 500	7 500	0	0	
5010					<b>CREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS</b>	<b>6 635 119</b>	<b>16 922</b>	<b>6 652 041</b>	<b>6 425 119</b>	<b>171 922</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		064		SALLE GREGOIRE	4 810 992	0	4 810 992	4 710 992	100 000	0	0	0	
		532		ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	1 824 127	16 922	1 841 049	1 714 127	71 922	55 000	0	0	
		5011			<b>AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS</b>	<b>621 063</b>	<b>0</b>	<b>621 063</b>	<b>621 063</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
				502	COMITE ANIMATION ENFANCE	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0
				5014		<b>VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS</b>	<b>21 129 258</b>	<b>683 000</b>	<b>21 812 258</b>	<b>18 827 348</b>	<b>1 898 650</b>	<b>1 086 260</b>	<b>0</b>
	002				AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 894 062	0	1 894 062	1 894 062	0	0	0	0
	062				GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	459 658	0	459 658	459 658	0	0	0	0

**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**  
**Présentation des AP individualisées**  
**Emplois**

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement					
							2019	2020	2021	2022	2023	
5015	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	5 878 264	702 000	6 580 264	5 878 264	702 000	0	0	0	0	0
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	1 007 680	0	1 007 680	637 070	250 000	120 610	0	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	132 700	121 000	253 700	132 700	121 000	0	0	0	0	0
	550	BORNES D'INCENDIE	541 218	0	541 218	473 918	33 650	33 650	0	0	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	11 092 303	-140 000	10 952 303	9 292 303	760 000	900 000	0	0	0	0
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	123 373	0	123 373	59 373	32 000	32 000	0	0	0	0
		<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>	<b>48 016 596</b>	<b>4 776 000</b>	<b>52 792 596</b>	<b>47 248 596</b>	<b>840 000</b>	<b>4 704 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 532 032	0	7 532 032	7 532 032	0	0	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 266 069	0	0	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	9 472 541	0	9 472 541	9 472 541	0	0	0	0	0	0
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	1 553 500	0	1 553 500	1 553 500	0	0	0	0	0	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	791	0	791	791	0	0	0	0	0	0
	088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	576 000	0	576 000	162 000	312 000	102 000	0	0	0	0
	097	REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER	0	4 520 000	4 520 000	0	20 000	4 500 000	0	0	0	0
5016	519	ETUDES D'URBANISME	411 417	0	411 417	411 417	0	0	0	0	0	0
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	10 148 989	250 000	10 398 989	9 918 989	440 000	40 000	0	0	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 055 257	6 000	1 061 257	931 257	68 000	62 000	0	0	0	0
		<b>ESPACES VERTS</b>	<b>11 114 553</b>	<b>678 000</b>	<b>11 792 553</b>	<b>10 296 158</b>	<b>1 023 000</b>	<b>473 395</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	073	SERRES MUNICIPALES	3 411 757	0	3 411 757	3 411 757	0	0	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	505 000	0	505 000	241 605	40 000	223 395	0	0	0	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	7 197 796	678 000	7 875 796	6 642 796	983 000	250 000	0	0	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>126 121 711</b>	<b>13 748 244</b>	<b>139 869 955</b>	<b>117 537 056</b>	<b>8 188 617</b>	<b>14 144 282</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL Général</b>	<b>126 121 711</b>	<b>13 748 244</b>	<b>139 869 955</b>	<b>117 537 056</b>	<b>8 188 617</b>	<b>14 144 282</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**  
**Présentation des AP individualisées**  
**Emplois**

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement						
						Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>5040</b>		Stationnement										
		<b>GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT</b>	<b>2 643 882</b>	<b>1 023</b>	<b>2 644 905</b>	<b>2 328 668</b>	<b>266 237</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	0	
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	543 904	-62 500	481 404	481 404	0	0	0	0	0	
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	269 326	53 300	322 626	239 326	83 300	0	0	0	0	
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	0	
	084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	887 936	10 223	898 159	765 222	132 937	0	0	0	0	
	089	RESEAU STATIONNEMENT	65 700	0	65 700	65 700	0	0	0	0	0	
	580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	616 017	0	616 017	516 017	50 000	0	0	0	0	
			<b>TOTAL</b>	<b>2 643 882</b>	<b>1 023</b>	<b>2 644 905</b>	<b>2 328 668</b>	<b>266 237</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL Général</b>	<b>2 643 882</b>	<b>1 023</b>	<b>2 644 905</b>	<b>2 328 668</b>	<b>266 237</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	



# ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT

## 2.4

### Subventions 2019 Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Animation des Marchés de Cholet	11 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet	13 500 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Association du Centre Commercial Clairefontaine (A3C)	650 €			Subvention pour l'organisation de diverses manifestations, sur présentation de justificatifs, et des éléments financiers de l'association (compte de résultat et bilan 2017).
Cholet Vitrines	5 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les termes énoncés dans cette dernière.
Union des Commerçants et Artisans du Puy-Saint-Bonnet (U.C.A.P.S.B.)	650 €			Subvention pour l'organisation de diverses manifestations, sur présentation de justificatifs.
<b>Sous-total</b>	<b>30 800 €</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>30 800 €</b>	

**AGRICULTURE**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
AAPPMA de Cholet	179 €			
Association des Chasseurs du Puy-Saint-Bonnet - Cholet	500 €			
G.I.C. du Chêne Rond	500 €			
<i>Syndicat</i>				
Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles du Puy-Saint-Bonnet	900 €			
<b>Sous-total</b>	<b>2 079 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>2 079 €</b>		

# ANIMATION SPORTS ET LOISIRS

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association l'Outil en Main	1 500 €			
Association Loisirs Pluriel de Cholet	16 777 €			
La Cicadelle	175 €			
Le Comptoir Culturel	21 336 €		1 500 €	
<b>Sous-total</b>	<b>39 788 €</b>		<b>1 500 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>41 288 €</b>		

# ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Assoc patriotique victimes de guerre</i>				
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Cholet et sa Région	120 €			
Amicale des Porte-Drapeaux de Cholet et Environs	220 €			
Association Musée du Génie	500 €			
Combattants Algérie Tunisie Maroc (C.A.T.M.)	300 €			
Comité Inter-Groupement du Souvenir	1 576 €			
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - comité de Cholet	300 €			
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	150 €			
Union Nationale des Combattants du Puy-Saint-Bonnet	100 €			
Union Nationale des Combattants de Cholet	150 €			
Union Nationale des Parachutistes du Maine-et-Loire - section de Cholet	150 €			
<i>Divers</i>				
La Colombe Choletaise	802 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		100 €		
<b>Sous-total</b>	<b>4 368 €</b>	<b>100 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>4 468 €</b>		

# COMMUNICATION

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Accueil des Villes Françaises Cholet (A.V.F. CHOLET)	1 929 €			
Cadr'Action	315 €			
<b>Sous-total</b>	<b>2 244 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>2 244 €</b>		

# CULTURE

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Amicale Philatélique de Cholet	160 €			
Apêgé	330 €			
Association des Amis des Carillons de Cholet (ADACC)	2 240 €			
Association du Choletais des Amis de la Photographie	200 €			
Association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues de Maine-et-Loire	2 500 €			Versement sous réserve de l'organisation d'une animation musicale sur Cholet et sur présentation du bilan de la manifestation.
Association Studio 10	4 691 €			
Aux Films de la Moine	11 000 €			
Bridge Club Choletais	4 870 €			
Choeur Allegro	330 €			
Cholet Vidéo Ciné Son	860 €			
Cinéma Parlant	580 €			Versement sous réserve d'organisation d'animations dans les écoles et les collèges choletais, et sur présentation des bilans afférents.
Collectif Jamais Trop d'Art !	7 800 €			
Comédie Chapoullis Troupe Théâtrale Amateur	105 €			
Compagnie Côté Cour	2 232 €			

# CULTURE

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Danse et Vie	2 650 €			
Encres Vives	1 300 €			
Groupe d'Animation Photographique	12 000 €			
La Clé des Chants	330 €			
La Fabrique Chorégraphique	15 290 €			
La Guinguette de la Goubaudière	2 000 €			
Le Souvenir Vendéen	724 €			
Les Chanteurs d'A Coté	330 €			
Les Envoyés	600 €			
Les Joyeux Lurons	500 €			
Les Musiciens en Folie de Cholet	2 800 €			
Les Pélicans Blondes	349 €			
Les Z'Aéro Graff	765 €			
Les Z'Improbables	900 €			
Maquettes Club des Mauges	1 249 €			

# CULTURE

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
MC2 Association - Musées/Collections/Cholet, Les Amis des Musées de Cholet	96 €			
Méli Mélo Fil	1 123 €			
Office de Tourisme du Choletais	18 260 €			Aide allouée au titre de l'organisation de la Crèche de Noël, sur présentation des justificatifs.
Orchestre Harmonique de Cholet	11 000 €			
Que du Bonheur	73 €			
Scrabble Club Choletais	906 €			
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	17 163 €			
Théâtre de l'Equinoxe	11 546 €			
Université du Temps Libre de Cholet	27 €			
Yoga et Connaissance de Soi	269 €			
Yogarmonie	917 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations culturelles diverses		17 820 €		
<b>Sous-total</b>	<b>141 065 €</b>	<b>17 820 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>158 885 €</b>		



# ENSEIGNEMENT

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>			
A L'Assoc Molière		400 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Association de Gestion Jeanne d'Arc	70 605 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de La Moine		200 €	
Association Pour le Rapprochement Ecole - Entreprise du Choletais	400 €		
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Anne Brontë		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Richardières		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Turpault		200 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Molière		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Turbaudières		272 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire La Girardière		600 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Louis Buffon		500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Marie Curie		300 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Charlotte et Emily Brontë		770 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Les Turbaudières		400 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.

# ENSEIGNEMENT

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT		COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire Les Richardières		1 000 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle La Fontaine		400 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Junior	62 826 €		Subvention allouée en fonction du nombre d'enfants accueillis en périscolaire dans les écoles de la Bourie et de la Bruyère.
Le Paradis		900 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.
Office de Tourisme du Choletais	2 250 €		Subvention pour la découverte de la Ville par les CM1 et CM2, sur présentation de justificatifs.
OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges	2 451 €		Participation aux charges de fonctionnement, concernant les enfants choletais scolarisés à l'école privée de Mazières-en-Mauges, sur présentation de justificatifs.
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	44 064 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	89 760 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	89 046 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	53 244 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	59 484 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet	39 066 €		L'aide municipale évoluera en fonction du nombre de repas.
Union Départementale des Associations Familiales - Association Lire et Faire Lire	2 400 €		Aide allouée sous réserve de la signature d'une convention de partenariat.
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré Jules Verne		700 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs des projets pédagogiques.

**ENSEIGNEMENT**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Informatique des écoles privées			15 000 €	
Participation communes de l'AdC pour enfants scolarisés hors Cholet	9 905 €			
Participation communes hors AdC pour enfants scolarisés hors Cholet	4 245 €			
<b>Sous-total</b>	<b>529 746 €</b>	<b>8 142 €</b>	<b>15 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>552 888 €</b>			

# ESPACES VERTS

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Jardins Familiaux de Cholet	326 €			
Association Ornithologique du Choletais	146 €			
<b>Sous-total</b>	<b>472 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>472 €</b>		

**FINANCES**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Amicale des Carnavaliers Amateurs de Cholet et sa Région	37 000 €			
Association Diocésaine d'Angers			100 000 €	Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise du Sacré Coeur, sur présentation des factures afférentes et sous réserve de la signature de la convention financière.
Cholet Evénements	110 345 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
Consommation - Logement - Cadre de Vie (C.L.C.V.)	1 247 €			
<u>Syndicat</u>				
Chambre Syndicale Nationale des Forces de Vente	225 €			
Union Locale CFDT	225 €			
Union Locale CFE-CGC	225 €			
Union Locale CGT-FO Cholet	225 €			
<b>Sous-total</b>	<b>149 492 €</b>		<b>100 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>249 492 €</b>		

**JEUNESSE**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Alcool Assistance du Maine-et-Loire	600 €			
Foyer Loisirs et Culture des Jeunes du Puy-Saint-Bonnet	1 195 €			
Scouts et Guides de France	5 823 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Bourses Initiatives Jeunes		2 400 €		
<b>Sous-total</b>	<b>7 618 €</b>	<b>2 400 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>10 018 €</b>		

# POPULATION SECURITE

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Société Protectrice des Animaux - DSP	48 000 €			Contribution au titre du contrat de délégation.
Société Protectrice des Animaux - hors DSP	2 000 €			
<b>Sous-total</b>	<b>50 000 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>50 000 €</b>		

# RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Communautés étrangères</i>				
Association Culturelle Sportive Portugaise de Cholet	1 430 €			
Association d'Entraide Khmère de Cholet	1 224 €			
Association Solidarité Lao de Cholet	1 706 €			
<i>Relations internationales</i>				
Association Bab El Kheir Cholet	343 €			
Association Cholet-Dénia-Espagne	1 137 €			
Association Cholet-Sao	500 €	500 €		Subvention exceptionnelle correspondant à l'envoi d'un container et aux frais de déplacement, sur présentation de justificatifs.
Association Cholet-Solihull	900 €			
Cholet France Allemagne	900 €			
Commune d'Araya	9 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Commune de Boussé	18 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Les Amis du Mali	250 €			
Libani	900 €			
Une Ecole pour Madagascar' Amitié Franco-Malgache	500 €			



# RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		1 200 €		
Jumelage - Aide aux scolaires		8 500 €		
<b>Sous-total</b>	<b>36 790 €</b>	<b>10 200 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>46 990 €</b>		

# RESSOURCES HUMAINES

Subventions 2019

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale des Retraités de l'Etablissement Thalès de Cholet ex Thomson-CSF	105 €			
Amicale du Personnel Territorial du Choletais	1 800 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017).
<b>Sous-total</b>	<b>1 905 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 905 €</b>		

**SOLIDARITES**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Accompagnement pour Individuels, Couples et Familles (A.I.C.F.)	160 €			
ADAPEI 49-Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du M&L	246 €			
Alcool Assistance du Maine-et-Loire	587 €			
Amnesty International	75 €			
Association Aphasiques Choletaise	150 €			Aide financière versée sur présentation des éléments financiers de l'association (compte de résultat 2017 et trésorerie au 31/12/17).
Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels	1 512 €			
Association de l'Aide Familiale Populaire / C.S.F. de Maine et Loire (AAFP/CSF 49)	559 €			
Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins - FAVEC 49	345 €			
Association des Amis de la Santé du Maine-et-Loire	150 €			
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Cholet	574 €			
Association des Familles d'Accueil et Assistants Maternels du Choletais (A.F.A.A.M.)	150 €			
Association des Paralysés de France	150 €			Aide financière versée sur présentation des éléments financiers de l'association (compte de résultat 2017 et trésorerie au 31/12/17).
Association des Parents, Amis et Adultes Handicapés de la Région Choletaise (A.P.A.H.R.C.)	150 €			
Association des Personnes Malades et Handicapés 49 (APMH 49)	448 €			

**SOLIDARITES**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Groupe des plus de 50 ans des Turbaudières	306 €			
Association Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie - Nantes (JALMALV-NANTES)	189 €			
Association Ligérienne d'Addictologie (ALIA)	2 825 €			
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	6 509 €			
Association pour le Don de Sang Bénévole de Cholet	250 €			
Association Régionale des Mutilés de la Voix des Pays de la Loire	38 €			
Banque Alimentaire du Maine et Loire	4 000 €			
Cap Savoir	2 012 €			
Centre d'Information Féminin et Familial	24 811 €			
Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - Comité de Maine-et-Loire	77 €			
Croix Rouge Française - unité locale de Cholet	500 €			
D'Colocarton	129 €			
Ecole des Parents et des Educateurs du Maine-et- Loire	1 700 €			
Familles de France - Fédération Départementale de Maine-et-Loire	825 €			
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Section de Cholet	224 €			

**SOLIDARITES**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
France Horizon	34 170 €			Versement de l'aide municipal sous réserve de la présentation des comptes financiers de l'association (compte de résultat et bilan 2017).
GEM Soleil	150 €			
Handitou (On dit tout)	915 €			
Instance Gériatologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC)	1 035 €			
Médiations 49	5 500 €			
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais (ORPAC)	417 €			
Prévention Routière du Maine-et-Loire	670 €			
Remmedia 49	38 €			
Rêves	42 €			
Secours Catholique - délégation de Maine-et-Loire - antenne de Cholet	1 000 €			
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	150 €			
Vive la Vie	122 €			
Voir Ensemble Groupe de Cholet-Mauges	150 €			
<i>Congrégation</i>				
CHRS Bon Pasteur 49 - Foyer Pelletier	4 050 €			

**SOLIDARITES**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<u>Organisme Public</u>				
Agglomération du Choletais	44 055 €			Subvention allouée dans le cadre du Contrat de Ville, en fonction des projets validés par le Comité de Pilotage.
Centre Communal d'Action Sociale	3 625 000 €			
Département de Maine-et-Loire	21 250,00 €			Contribution à la mission de prévention spécialisée de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, sous réserve du renouvellement de la convention afférente.
<u>Enveloppe budgétaire</u>				
Action sociale		950 €		
Commission Georges Prisset		3 500 €		
<b>Sous-total</b>	<b>3 788 365 €</b>	<b>4 450 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>3 792 815 €</b>		

**SPORTS**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Académie Choletaise de Sabre Laser (ACSL)	148 €			
Académie de Tir 2000	3 020 €			
Aéro-club du Pontreau Cholet (A.C.P.C.)	2 615 €		5 120 €	
Amicale Cyclotouriste du Puy-Saint-Bonnet	259 €			
Association Choletaise de Patinage sur Glace - section short track	8 010 €		1 695 €	
Association Choletaise de Patinage sur Glace	10 766 €			
Association Choletaise de Travail à l'Eau (ACTE)	350 €			
Association des Régates Choletaises	2 815 €		768 €	
Association Escalade et Sports de Montagne	7 617 €			
Association Sportive ASPTT de Cholet	12 165 €			
Association Sportive Collège Colbert	250 €			
Association Sportive Collège République	550 €			Dont 350 € pour l'achat de petit matériel, sur présentation des justificatifs.
Association Sportive d'immersion Choletaise	291 €		2 325 €	
Association Sportive du Collège Clemenceau	600 €			

# SPORTS

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Sportive du Collège Privé Jeanne d'Arc	300 €			
Association Sportive du Collège Trémolières	500 €			
Association Sportive du Golf Choletais	4 642 €			
Association Sportive du Lycée Professionnel Fernand Renaudeau	600 €			Dont 300 € pour la participation aux championnats de France, sur présentation des justificatifs.
Association Sportive Lycée Europe Schuman	1 000 €			
Association Sportive Lycée Sainte Marie	1 000 €			
Association Sportive Saint Joseph	650 €			
Aviron Sport Choletais	5 024 €		909 €	
Balles Jaunes Puy-Saint-Bonnet	379 €			
Cercle d'Echecs de Cholet	121 €			
Cholet Attelage	2 013 €		1 560 €	Versement de l'aide sous réserve de la présentation du compte de résultat du dernier exercice clos de l'association.
Cholet Basket	70 319 €			
Cholet BMX	8 150 €			
Cholet Boxe Française	510 €		576 €	
Cholet Boxing Club	1 626 €			



**SPORTS**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Cholet Education Canine	1 551 €			
Cholet Escalade	330 €			
Cholet Football Américain	1 866 €			
Cholet Handball	1 030 €		282 €	
Cholet Moto Verte	989 €			
Cholet Musculation	1 081 €		1 088 €	
Cholet National Pétanque	375 €			
Cholet Pétanque Club	1 141 €			
Cholet TC Plessis	467 €			
Cholet Tennis de Table	2 649 €			
Cholet Tir Sportif	1 191 €		1 190 €	Ajustement de la subvention déterminée par les critères du Projet Sportif Local, du fait des travaux du pas de tir à Ribou détérioré par l'association.
Cholet Triathlon	2 934 €			
Cholet Twirling	1 070 €			
Cholet Vélo Sport	3 266 €			
Cholet-Athlétisme - section locale de l'Entente des Mauges	14 902 €			

# SPORTS

## Subventions 2019

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Club Alpin Français du Choletais	6 989 €			
Club Aquatique Choletais - section natation synchronisée	16 015 €			
Club Aquatique Choletais - section natation sportive	31 555 €			
Club Aquatique Choletais - section water polo	7 634 €			
Club Athlétique Entente Bouliste (C.A.E.B. Pétanque)	931 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2016/2017).
Club Olympique de Canoë-Kayak de Cholet	3 446 €			
Club Sport Canin Choletais	902 €			
Comité d'Organisation du Concours Hippique de Cholet	7 650 €			Aide permettant de couvrir une partie des frais engendrés par l'organisation d'une compétition équestre, sur présentation de justificatifs.
Ecole de Judo et de Jujitsu de Cholet (E2JC)	751 €			
Entente des Mauges - section sport adapté aux déficients intellectuels	1 460 €			
Entente Sportive Girardière Pétanque	1 622 €			
Entente Sportive Saint Pierre Girardière Cholet Nuillé	1 931 €			
Epée Choletaise	1 114 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017/2018).
Football Club des Portugais de Cholet	6 665 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017/2018).
Gliss'In	249 €			

**SPORTS**  
**Subventions 2019**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Gymnastique Volontaire Choletaise	504 €			
Hockey Club Choletais (H.C.C.)	20 216 €			
Jeune France	187 038 €			
Jeunes Dauphins du Choletais (JDC)	671 €			
Karaté Athlétique Choletais	1 448 €			
Kung Fu Club Choletais	5 799 €			
L'Aéromodèle Club du Choletais	550 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017).
Le Badminton Associatif Choletais	12 347 €		2 509 €	
Leclerc Cholet Volley	20 334 €			
Les Enfants de Cholet	24 643 €			
Muay Fight Cholet	1 494 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017/2018).
Office Municipal du Sport (OMS) de la Ville de Cholet	61 479 €			
PSBB Puy-Saint-Bonnet Basket	3 465 €			
Puy Saint Bonnet Football (ASP)	4 930 €			
Rugby Olympique Choletais	40 280 €		832 €	

**SPORTS**  
Subventions 2019  
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Ski Nautique Choletais	2 015 €			
Société des Courses Hippiques de Cholet			33 815 €	Subvention d'investissement contribuant à la modernisation et à la remise aux normes de l'hippodrome de Cholet. Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2017).
Stade Olympique Choletais	27 993 €		2 276 €	
Subaqua Club Choletais	1 864 €			
Taekwondo du Choletais	503 €			
Tennis Club Choletais	52 854 €		832 €	Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de partenariat et selon les modalités énoncées dans cette dernière.
Tir à l'Arc Choletais	5 524 €			
Union Cholet Judo Aïkido 49	19 218 €			
Union Cycliste Cholet 49	17 016 €		819 €	
Véloce Club de Cholet	2 182 €			
Verger Pétanque Club	915 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		2 178 €		
Soutien aux projets sportifs	2 637 €			
<b>Sous-total</b>	<b>787 965 €</b>	<b>2 178 €</b>	<b>56 596 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>846 739 €</b>			

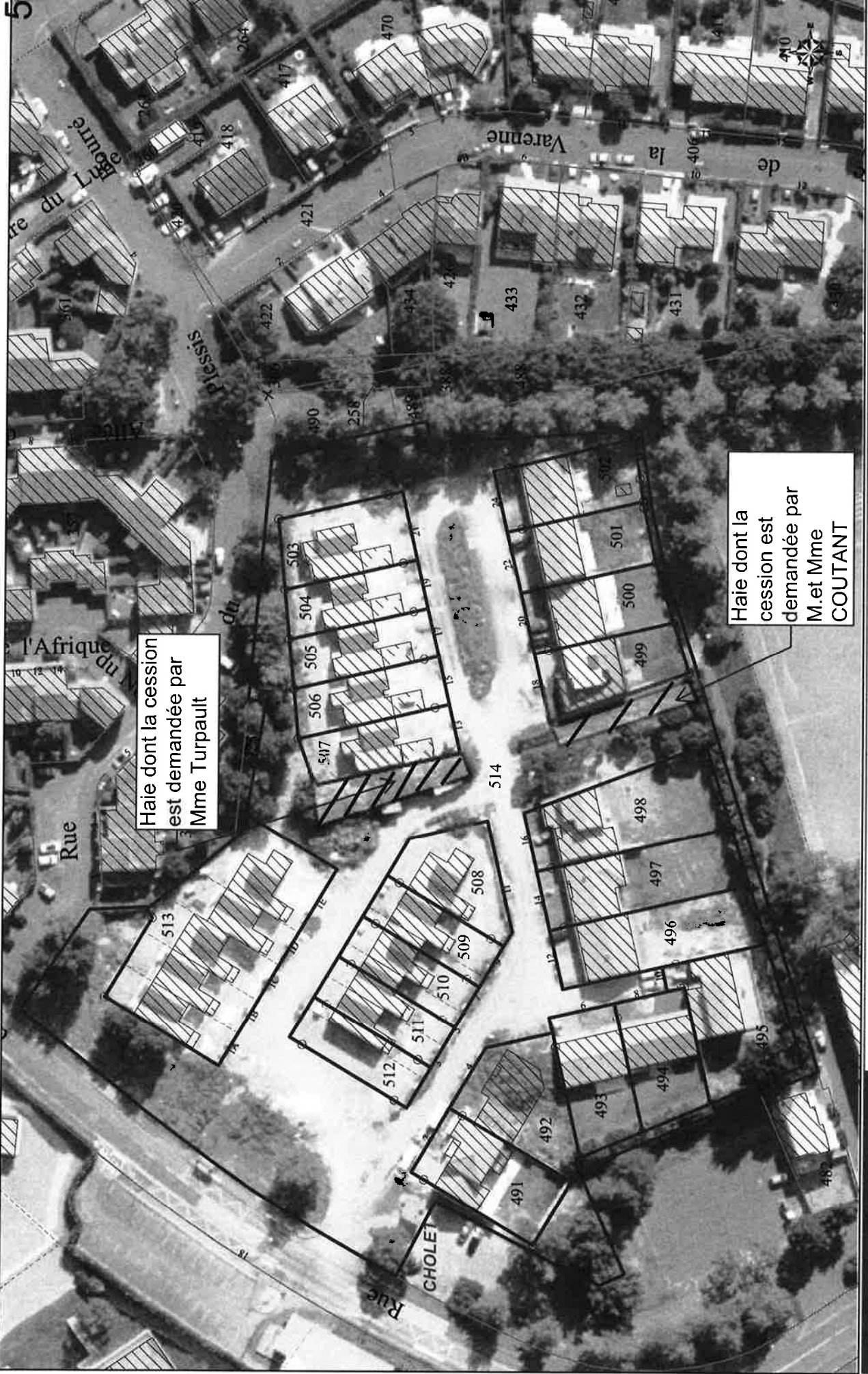
**PROJET SPORTIF LOCAL**  
**Aides municipales 2019**

Détails des subventions nécessitant des justificatifs

	Quota de prise en charge	Justificatifs permettant le déblocage de l'aide municipale*
Critère " Emploi d'encadrement des activités physiques et sportives "	1 ETP (Equivalent Temps Plein) sur une année complète correspond à une subvention de 3 020 €.	Bulletins de salaires. La subvention municipale varie en fonction du nombre d'heures accomplies sur la saison sportive.
Critère " Matériel sportif "	Prise en charge de la dépense à hauteur de 12,80 %	Factures. La subvention est débloquée au vu des achats réellement réalisés.

\* dans la limite de la subvention notifiée





Haie dont la cession est demandée par Mme Turpault

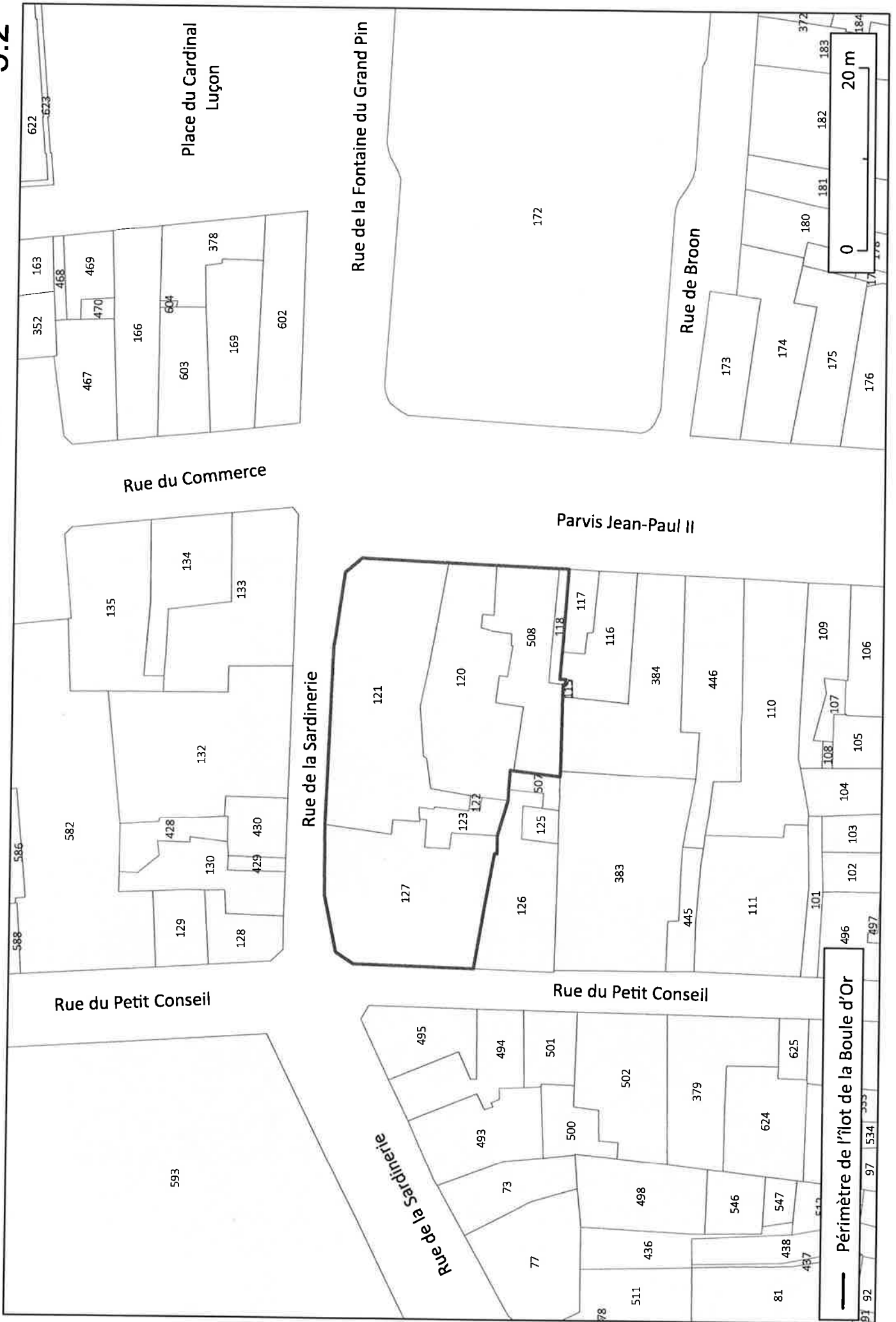
Haie dont la cession est demandée par M. et Mme COUTANT





# Annexe 1 : Plan de situation

5.2





<b>AM.4</b>	<b>Restructuration de l'îlot de la Boule d'Or – Étude de faisabilité économique</b>
<b>Axe rattachement de</b>	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p> <p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>L'îlot de la Boule d'Or, friche historique du centre-ville de Cholet située entre le Parvis Jean-Paul II et la Rue de La Sardinerie, représente un potentiel réel en cœur de ville, à deux pas de la Place Travot, des rues commerçantes et des cafés-restaurants.</p> <p>Propriétés privées, à l'abandon depuis de nombreuses années, l'îlot impacte la qualité urbaine du site par le regroupement d'immeubles présumés en grande partie insalubres et délabrés. L'enjeu de la collectivité porte alors sur une restructuration complète de l'îlot de la Boule d'Or afin de lui redonner une place dans la dynamique et l'attractivité du cœur de ville.</p> <p>Le réinvestissement de cette friche sera alors tourné vers un projet de mixité, à la fois sociale et fonctionnelle, afin de disposer d'une programmation répondant aux besoins identifiés, notamment des logements à destination des familles, accompagnés de services à la population et/ou de commerces...</p> <p>Dans ce contexte, et afin de mener à bien le projet, la Ville de Cholet envisage le lancement d'une étude de faisabilité économique. L'objectif de l'étude est d'appréhender le coût d'une telle opération immobilière, en adéquation avec les prix du marché Choletais et avec la " demande " des habitants, des actifs et des consommateurs.</p>
<b>Objectifs</b>	Dans ce contexte, la ville de Cholet sollicite les partenaires du programme Action Cœur de Ville afin d'engager le recrutement d'un spécialiste (économiste ou architecte) qui définira, sur la base d'un programme immobilier en adéquation avec les attentes des habitants, des actifs et des consommateurs, le budget prévisionnel des travaux.
<b>Intervenants</b>	Ville de Cholet – Caisse des Dépôts
<b>Budget estimatif global</b>	Étude : 5 000 €
<b>Modalité de financement de</b>	<p>Ville de Cholet</p> <p>Caisse des Dépôts</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2018 : Recrutement du spécialiste missionné pour les études</li> <li>• Décembre 2018 : Coût estimatif de l'opération</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements créés dont nombre de logements sociaux</li> <li>• Nombre de services à la population créés</li> <li>• Nombre de commerces créés</li> <li>• Résorption de l'habitat insalubre</li> <li>• Amélioration des performances énergétiques</li> <li>• Amélioration visuelle de l'aspect des façades</li> </ul>

3 CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Calendrier		Budget	
Référence		Début	Fin	Coût estimatif (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	<b>Étude de faisabilité économique</b>	2018	2018	5 000 €	Ville de Cholet Caisse des dépôts

4 SIGNATURES

Ville de Cholet	État	Caisse des dépôts	Action Logement	ANAH	Région des Pays de la Loire	Département de Maine-et-Loire
Gilles BOURDOULEIX		Philippe LAMBERT				

**Périmètre de sursis à statuer - quartier gare de Cholet**



